

## **SEANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix septembre à vingt heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Maire.

Date de convocation : 4 septembre 2019

**PRESENTS** : Pierre SOLON, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Marie-Christine DIETSCH, Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET, Christophe TISSIER, Sonia BROSSE, Jérôme BRILLARD (arrivé à 20 heures 45), Aurélien LEMOINE (arrivé à 21 heures 10), Judicaël BERTIN, Marie-Laure NIEAUX, Hervé COTTEREAU.

**ABSENT EXCUSE**: Nicolas JANSSEN (procuration à Daniel ROUSSINEAU)

**ABSENTE** : Frédérique LAUNAY.

**SECRETAIRE** : Agnès FRADET

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

### **POINT SUR LES TRAVAUX A LA GRENOUILLE**

Terrain de tennis : la porte est posée.

Concernant l'entretien, la poubelle sera retirée et il sera demandé à chaque utilisateur de ramener ses ordures ménagères chez lui.

La régie de quartier a peint les poteaux, lices et buts du terrain de football.

Le conteneur a été livré et implanté derrière le mur d'entraînement du tennis.

Le devis établi par Eric DESBUREAUX pour l'habillage des poteaux et bancs à l'entrée de la salle multisports d'un montant de 11 630,05 € TTC est validé par les Conseillers.

L'entreprise BOYER VITRE est venue terminer son travail fin août.

La levée des réserves aura lieu le 19 septembre et la réception des travaux le 26 septembre.

L'entreprise LEFEVRE a présenté Le projet de protection qui sera mise sur la station d'épuration.

Un devis pour la mise en place d'un garde-corps sur la terrasse côté terrain de football sera demandé à l'entreprise SAV META.

P. SOLON évoque l'aménagement du presbytère actuellement utilisé par le moto club, le chauffage serait à refaire pour maintenir les locaux hors-gel.

Les Conseillers iront sur place un samedi matin.

### **2019-37 MODIFICATION DES JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

Monsieur SOLON, les adjoints et le personnel de la mairie ont constaté des changements dans les habitudes de fréquentation du public à la mairie.

Après discussion, les élus décident, qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre et à titre d'essai jusqu'à la fin de l'année, le secrétariat de la mairie sera ouvert :

Les lundi et jeudi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 18 heures 30

Le mercredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures

Le vendredi matin de 9 heures à 12 heures

et le samedi matin de 9 heures à 12 heures.

### **2019-38 DECISION MODIFICATIVE POUR LA REGULARISATION D'ECRITURES LIEES A LA VENTE D'UN TERRAIN**

Afin de pouvoir passer les écritures liées à la vente de 55 m<sup>2</sup> rue de Vendôme à VAL DE LOIRE FIBRE pour l'implantation d'un NRO (nœud de raccordement optique), il est nécessaire d'inscrire en recette d'investissement la somme de 500 € correspondant au prix de vente.

## 2019-39 DENOMINATIONS DES VOIES DANS LE CADRE DE LA FIBRE OPTIQUE

Référence de voie	Situation (ou position GPS)	Dénomination
la VC5 de Pezou à Fréteval par Baigneux	de la RD12 dite rue de la Grenouille, jusqu'à la limite de commune avec Fréteval sur C5	<b>RUE DE LA CROIX</b>
la RD12 d'Oucques à Romilly du Perche	Du pont situé sur la RD 12 à la VC7 dite rue de Saint Ouzille	<b>RUE DE LA GRENOUILLE</b>
la RD12 d'Oucques à Romilly du Perche	de la VC7 dite rue de Saint Ouzille jusqu'à la limite de commune avec Lignièrès	<b>RUE DE LA GUIZONNIERE</b>
le CV11 de Pezou et des Caves à la Sallerie	CV 11 de la RD12 au croisement de la rue du clos de la Thibaudière.	<b>RUE DES CAVES</b>
le CR12 de la Croix de Saint Marc à Col Noir	de la VC507 dite Rue Aubernage à la VC 118 dite rue de la Varenne	<b>CHEMIN DE FORTUNAS</b>
le VC16 dite de Belle Assise	de la VC15 à la VC 508	<b>RUE DE BELLE ASSISE</b>
le CR8 de Belle Assise à Pezou	CR 8 à partir de la VC16	<b>IMPASSE DE BELLE ASSISE</b>
la VC18 dit de la Soubardièrè	à partir de la VC504	<b>CHEMIN DE LA SOUBARDIERE</b>
la VC504 de Pezou à l'Essert	De la limite de commune avec Busloup à la limite de commune avec La Ville aux Clercs	<b>ROUTE DE L'ESSERT</b>
la VC1 de Pezou au Porteau	De la RD12 à la limite de commune avec Busloup	<b>RUE DE LA JUSTICE</b>
la VC505 de Pezou à Fontaine par Monthenry et Les Hauts de Fontaine	De la VC1 à la N 10 Du point 47.873007,1.144009 au point 47.874205,1.1452	<b>CHEMIN DU PORTEAU</b>
la VC2 de Pezou à Fontaine	Du point 47.875363,1.145402 au CR20	<b>RUE DE LA BLONDELLE</b>
le CR17 de la Haie aux Biches à Pezou	Du point 47.875363,1.145402 au lieudit Les Haies	<b>ROUTE DES HAIES</b>
le CR23 de Busloup à la Baratière	De la rue de la Blondelle au lieu-dit La Baratière	<b>CHEMIN DE LA BARATIERE</b>
le CR20 de la Forêt à Pezou	De la VC2 au CR21 dit chemin de la Haie aux Biches	<b>CHEMIN DE LA FORET</b>
la VC2 de Pezou à Fontaine par Monthenry et les Hauts de Fontaine	Du CR16 de Pezou aux Hauts de Fontaine à la RD357	<b>ROUTE DE MONTHENRY</b>
le CR16 de Pezou aux Hauts de Fontaine	CR 16	<b>CHEMIN DE BELLESSORT</b>
la VC4 dite embranchement des Hauts de Fontaine et le CR62 des Hauts de Fontaine aux Bas de Fontaine	V C 4 + C R 62	<b>RUE DES HAUTS DE FONTAINE</b>
Extrémité de l'ancienne VC3	du point 47.888063,1.16754 au point 47.888297,1.167505	<b>IMPASSE DES HAUTS DE FONTAINE</b>
la VC3	V.C.3 et CR 37	<b>LIEUDIT DES GROUAIS</b>
le CR40 de la Ville aux Clercs à Rocé	Du CR40 dit chemin des Îlots à la VC8 dite Route de la Vallée du Loir	<b>CHEMIN DE LA HAIE MOREE</b>
le CR44 de Saint Firmin à Fréteval	de la RD34 dite Route de Renay au CR44	<b>CHEMIN DES ILOTS</b>
	VC 122	<b>CHEMIN DE MONTPLAISIR</b>

## **2019-40 INDEMNITE DU COMPTABLE PUBLIC POUR L'ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal décide :

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 96,72 % pour 2019. Ce pourcentage a été calculé afin de verser au comptable public une indemnité égale à celle versée en 2018 sachant que les dotations de l'Etat stagnent voire régressent.

### **COMMUNICATIONS :**

#### **Prochaines manifestations :**

21 septembre à 11 heures 30 : accueil des nouveaux habitants

Inauguration de l'arbre FRANCHET : le 28 septembre à 11 heures au parc Marie Genty

Festival du Loir romantique : le 28 septembre à 20 heures 30

Repas des Aînés : le 12 octobre

P. SOLON annonce l'étude de la création d'une unité de traitement des bottes de paille (à côté de LISLE AGRI SERVICE) chapeauté par la communauté de communes dont la mission serait de :

-gérer des bottes de paille à la demande

-les stocker

-former les artisans à l'isolation « paille »

P. SOLON évoque le passage d'une commission pour le maintien de la 1<sup>ère</sup> fleur voire l'attribution d'une seconde.

Animation à la bibliothèque : le 5 octobre

### **QUESTIONS DIVERSES**

A. LEMOINE : le PLUi a été retoqué par le Préfet (il faudra réduire les objectifs), il suggère de mettre en place des zébrures sur la route pour l'arrêt des cars, il informe que le comice agricole aura lieu les 16 et 17 mai 2020.

M. L. NIEAUX : remarque sur le manque de respect de certains usagers du cimetière, demande où en est le projet de la maison de santé (P. SOLON lui répond que l'esquisse sera présentée à la prochaine réunion communautaire)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire  
P. SOLON